



Appel à candidature et règlement Compétition Régionale en entrepreneuriat– REC

I- Présentation et Objectifs

Afin de diffuser la culture entrepreneuriale et l'innovation auprès des étudiants et des enseignants des universités, de favoriser l'émergence d'entreprises et la création de nouvelles opportunités de travail pour les jeunes, le Président de l'Université d'Alexandrie, qui préside pour deux ans la Conférence des recteurs de la région du Moyen-Orient (CONFREMO), lance un appel à candidatures à la première édition de la compétition virtuelle régionale en entrepreneuriat- REC , dans le cadre des activités de la CONFREMO, en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) à travers son projet CIPIEE et avec le soutien de la société International Business Leadership License (IBDL).

Cette compétition régionale en entrepreneuriat vise à :

- Sensibiliser les étudiant.e.s à la culture entrepreneuriale et susciter l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes ;
- Appliquer tout ce que les étudiant.e.s apprennent au niveau académique et développer leurs capacités scientifiques et de recherche ;
- Aider les étudiant.e.s à prendre conscience de l'importance du rôle de l'entrepreneuriat et des petites entreprises pour le développement et son impact sur l'individu et la société,
- Fournir aux étudiant.e.s les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en place et gérer de petits projets ;
- Encourager les équipes participantes à proposer des idées innovantes dans le domaine de l'entrepreneuriat ;
- Promouvoir la coopération transfrontalière et régionale, notamment à la lumière de la pandémie mondiale de Corona.

Cette compétition se déroulera en français et en anglais et ce selon les préférences linguistiques des équipes participantes.

II- Public cible

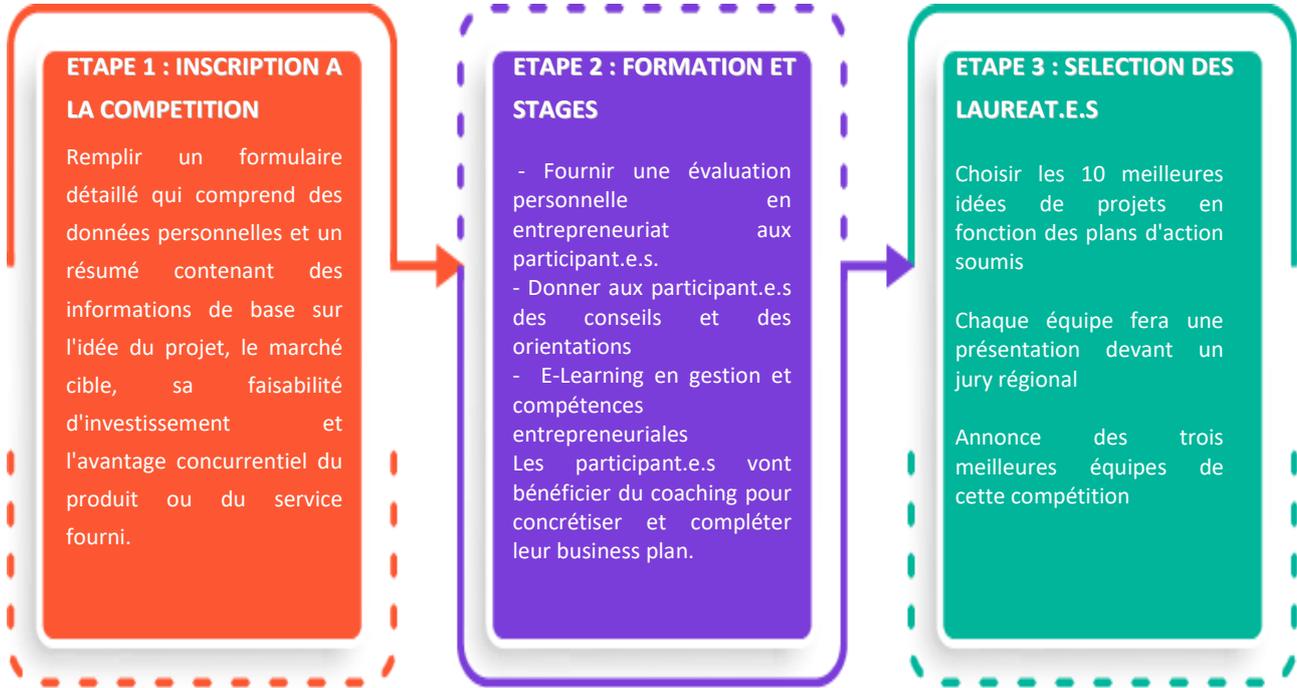
Il s'agit d'une compétition régionale qui vise à développer l'esprit entrepreneurial chez les étudiant.e.s universitaires inscrit.e.s dans l'une des universités membres de la CONFREMO dans la région du Moyen-Orient, pour leur permettre de convertir leurs idées créatives en plans d'affaires réussis. La vision de la compétition découle de son intérêt à stimuler le concept de leadership inclusif.

Cette compétition est destinée aux :

- Étudiant.e.s entrepreneur.e.s dans les universités membres de la CONFREMO ;
- Etudiant.e.s universitaires de tous les niveaux (Licence, Master et Doctorat) ;
- Membres du corps enseignant dans ces universités, à condition que la majorité des membres de l'équipe soit des étudiant.e.s ;

III- Déroulement du concours

Cette compétition régionale se déroulera en 3 étapes :



IV- Calendrier

30 mai 2020	Lancement de la compétition et inscription des différentes équipes
9 juin 2020	Clôture des inscriptions à la compétition
Du 10 au 14 juin 2020	Stage d'évaluation (Traits, caractéristiques et compétences personnelles)
Du 10 juin au 5 juillet 2020	Formation à distance et stage en ligne sur les concepts clés en entrepreneuriat
Du 6 au 10 juillet 2020	Soumission des plans d'action
Du 11 au 15 juillet 2020	Sélection des dix équipes finalistes
Du 16 au 20 juillet 2020	Formation intensive à distance en entrepreneuriat et tutorat des 10 équipes finalistes
Les 21 et 22 juillet 2020	Présentations par visio-conférence des différentes idées de projets
Du 25 au 27 juillet 2020	Compétition finale pour choisir les trois équipes gagnantes

V- Conditions de participation

- L'étudiant.e doit être inscrit.e dans une université membre de la CONFREMO ([liste des membres de la CONFREMO](#)) ;
- L'étudiant.e doit présenter une idée de projet innovante qui répond à un besoin social ou économique de la société ;
- les équipes participantes sont constituées au minimum de trois étudiant.e.s au maximum de cinq étudiant.e.s
- Les équipes participantes ne doivent pas encore avoir créé leur startup ;
- Une équipe ne peut présenter qu'une seule idée de projet ;
- L'équipe ne doit pas avoir préalablement participé avec l'idée de son projet à une autre compétition locale, régionale ou internationale ;
- Chaque équipe doit être capable de présenter son projet (en 3 minutes au maximum) devant un jury composé de professionnels et d'experts du domaine qui sélectionneront les équipes gagnantes ;
- Chaque équipe doit compléter le formulaire de la compétition en ligne <http://recompetition.net/> Le formulaire doit être renseigné par le chef d'équipe qui se chargera d'écrire le nom des autres membres de son équipe ainsi que leur affiliation.

VI- Modalités de participation

Pour participer à cette compétition, les candidat.e.s doivent déposer leur dossier en ligne à partir du 30 mai et jusqu'au 9 juin 2020 sur le site : <http://recompetition.net/> , en remplissant le formulaire en ligne. La candidature doit être portée et présentée par une personne référente.

La participation au concours se fait uniquement en ligne et l'inscription se fait en une seule fois. Il n'est donc pas possible de modifier le dossier inscrit une fois le formulaire de candidature validé.

VII- Jury et critères de sélection

Les présentations des participant.e.s à la finale seront évaluées par un jury d'experts, composé de représentant.e.s de l'AUF, de l'Université d'Alexandrie et de IBDL, jury qui sélectionnera les équipes lauréates.

Les membres du jury évalueront les présentations des finalistes selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet ;
- La clarté de la proposition d'idée du projet ;



La qualité de la réponse
ou environnementaux de son territoire ;

concrète apportée aux besoins sociaux

- La faisabilité, la viabilité économique, l'impact social et la qualité du business plan ;
- L'Analyse de la concurrence et des avantages concurrentiels.

VIII- Nature des prix

Des prix seront décernés aux trois premières équipes gagnantes.

Chaque participant.e se verra remettre une attestation de participation à la fin de cette compétition co-signée par l'AUF, l' Université d'Alexandrie et IBDL.

IX- Engagement des candidats

Tout.e candidat.e à cette compétition s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement ;
- Fournir des renseignements exacts ;
- Autoriser l'organisateur et les partenaires à utiliser et diffuser leur image ou leur présentation pour les besoins de ce concours et de ses suites (support papier et internet). Ils acceptent par avance la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion des réunions de jury, d'éventuels évènements et remise des prix.